



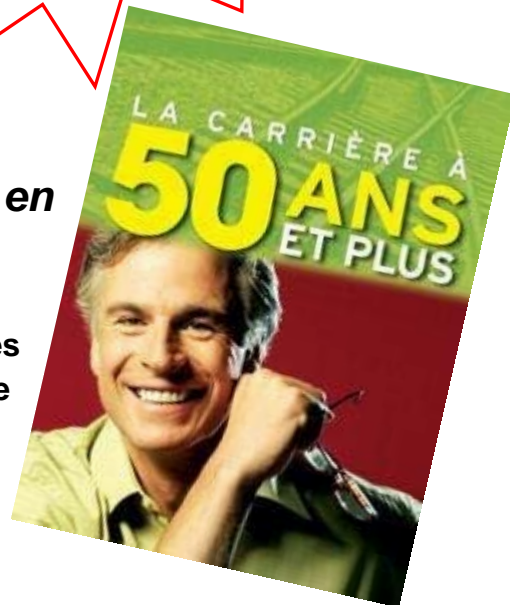
OBJECTIFS

Seniors

***Emploi des Seniors,
les entreprises doivent rapidement mettre en
place un plan d'action...***

A compter du 1^{er} janvier 2010, les entreprises de 50 salariés et plus qui ne se mobilisent pas suffisamment en faveur de l'emploi des seniors seront sanctionnées.

Pour s'affranchir de la nouvelle pénalité, elles devront être couvertes par un accord ou un plan d'action respectant un cahier des charges strict.



Face à ce nouveau dispositif, la Direction du groupe Canon sera contrainte de mettre en place un dispositif en faveur de l'emploi des Seniors, si elle ne veut pas payer une pénalité de 700 000 €!

Il faut savoir que chez Canon, plus de 200 personnes ont franchi le seuil des 55 ans. La Direction a convoqué les délégués syndicaux le 18 septembre 2009 pour évoquer ce point et envisager la mise en place d'un plan d'action.

Au niveau du contenu des accords ou plan d'actions, la loi préconise les actions à savoir :

- ✚ Le recrutement de salariés âgés au moins de 50 ans ;
- ✚ L'anticipation de l'évolution de carrières professionnelles ;
- ✚ L'amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ;
- ✚ Le développement des compétences, des qualifications et accès à la formation ;
- ✚ L'aménagement des fins de carrière et de transition entre activité et retraite ;
- ✚ La transmission des savoirs et des compétences en développant le tutorat.

Les accords ou plans doivent comporter **un objectif chiffré global de maintien de l'emploi** de salariés âgés de 55 ans et plus.

La CGT a indiqué à la Direction que ce dispositif devait être mis en œuvre au regard des orientations de l'Entreprise et intégrer un certain nombre d'éléments tels que la pyramide des âges, l'évolution des métiers et des compétences, la pénibilité du travail, etc.

Il n'est pas question que la Direction se limite à mettre en place un dispositif de complaisance dans le seul but d'éviter d'être taxé, **ce dispositif devra impérativement concilier à la fois, les besoins de l'entreprise et les attentes des salariés.**

CGT UES CANON

17, quai du Président Paul Doumer 92414 Courbevoie cedex
E-mail : cgt.ues.canon@free.fr - Site Internet : www.cgtcanon.com

Dans cet état d'esprit, la CGT préconise que ce plan d'action trouve sa place dans le cadre de la GPEC (*Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences*). La GPEC a fait l'objet d'un accord au mois d'avril 2009 chez Canon. Le groupe de concertation GPEC Canon doit se réunir pour la première fois le 2 octobre 2009. Durant cette réunion, la Direction est invitée à présenter ses orientations à court terme.

Il est certain que cette nouvelle disposition légale contredit les dispositifs de préretraite volontaires mis en place dans les entreprises !

Chez Canon, la mesure de préretraite, reconduite dans l'accord de GPEC, risque de ne pas pouvoir s'appliquer. Nous tenons à souligner que ce dispositif s'appliquait de manière exceptionnelle et suivant le bon vouloir de la Direction.

Compte tenu du nouvel environnement juridique imposé aux entreprises, force est de constater que la campagne de dénigrement menée par le délégué syndical FO Canon à l'encontre de la CGT, eu égard à l'accord GPEC Canon, est purement polémique et avant tout électoral. Nous tenons à rappeler que le principe même de l'accord GPEC est d'anticiper, pour maintenir l'emploi et éviter les plans sociaux.

Pour lever toute incompréhension suscitée par FO dans son tract, la prime de fin de carrière que la direction n'avait pas maintenue dans le cadre du dispositif préretraite Canon n'est pas remise en cause dans le cadre d'un départ en retraite.

Aujourd'hui, la CGT pense qu'il faut se servir de cette disposition légale pour sécuriser les fins de parcours professionnels et améliorer les conditions de travail de fin de carrière.

Une prochaine réunion est prévue le 7 octobre 2009. Nous invitons vivement les salariés à nous faire part de leurs suggestions afin que ce dispositif puisse répondre aux mieux à leurs attentes.

**forum
emploi
seniors**



**Ne passez pas
pour des
juniors.**

**Ne vous
passez pas
des seniors !**

**Les seniors, une ressource majeure
pour votre entreprise.**